AGNÈS BRICARD

PRÉSIDENTE D'HONNEUR DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES ET PRÉSIDENTE FONDATRICE DES FEMMES ADMINISTRATEURS

« Dis-moi qui tu es et tu trouveras le financement qui te ressemble ! »

Agnès Bricard, présidente d'Honneur du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables et présidente fondatrice de la Fédération des femmes administrateurs vient d'élaborer, en partenariat avec divers acteurs de la finance, le *Guide du routard du financement d'entreprise* basé sur le profil de l'entreprise.

© Sylvie Miguiar

***L'Officiel des Transporteurs*: Quelle est l'ambition de ce nouveau *Guide du routard du financement* que vous avez élaboré avec le soutien des acteurs majeurs de la finance d'entreprise ?**

AGNÈS BRICARD : La question du financement reste un enjeu récurrent dans toutes les phases de la vie de l'entreprise de sa création, son développement à sa croissance externe. Les réponses sont nombreuses mais restent peu lisibles et susceptibles de décourager certains entrepreneurs. Les statistiques confirment que la distribution de crédit fonctionne bien mais la pratique nous révèle que beaucoup de chefs d'entreprises renoncent à demander du financement, notamment les dirigeants de TPE. Ce Guide du routard du financement a pour objectif de démontrer que le financement est un voyage simple avec plusieurs étapes. Il sert à insuffler le b.a.-ba de la finance aux chefs d'entreprises. Le profil du demandeur de crédit n'étant malheureusement pas assez pris en compte par la place financière, le guide a justement la particularité de proposer une approche s'appuyant sur le profil de l'entrepreneur. Selon celui-ci, l'entrepreneur trouvera facilement la solution adaptée à sa situation.

Nous n'avons pas eu la possibilité de compléter notre guide avec une analyse par secteur d'activité alors que celle-ci aurait été intéressante dans la mesure où certains secteurs rencontrent plus de difficultés que d'autres à trouver du financement. En effet il n'existe pas de bases de données accessibles à tous codifiant les risques par activité. Les banques ont constitué des bases sectorielles mais à leur seul usage.

■ Le financement reste donc l'une de vos préoccupations privilégiées...

A. B.: En effet, lorsque j'étais présidente du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, j'ai mis en place avec plusieurs banques un dossier simplifié figurant en annexe dans ce guide permettant aux TPE de disposer rapidement d'un prêt allant jusqu'à 25 000 euros pour financer diverses opérations comme améliorer sa structure financière ou recruter un nouveau salarié. Les chefs d'entreprises doivent remplir ce dossier avec leur expert-comptable qui le déposera ensuite à la banque. Les banques partenaires, soit Banques Populaires, LCL, le Crédit Agricole, le groupe Crédit du Nord et enfin la Caisse d'Épargne, notre partenaire pour ce guide du routard, se sont engagées à répondre sous 15 jours et à motiver leur refus éventuel. Les informations demandées sont simples et tiennent sur un dossier de quatre pages. Les experts-comptables apportent leur assurance modérée en validant la cohérence des hypothèses de travail que sous-tendent les prévisionnels.

■ Comment définiriez vous le rôle de l'expert-comptable dans la recherche de financement ?

A. B.: L'expert-comptable est en première position pour accompagner les TPE/PME. Après l'arrêté des comptes annuels, il analyse leur structure financière et étudie les différentes possibilités de sources de financements dès lors que les comptes relèvent l'existence de besoins financiers.

Les fonds propres souvent insuffisants pour emprunter peuvent être renforcés avec l'intervention d'investisseurs (crowdéquity, business angels, fonds d'investissements) et il faut être accompagné de conseils (experts-comptables et avocats) pour les modalités opératoires et notamment l'évaluation de l'entreprise pour déterminer les conditions d'entrée des investisseurs (pourcentage dans le capital et prime d'émission rémunérant la survaleur).

■ Quels conseils donneriez-vous en priorité aux chefs d'entreprise en recherche de financement ?

A. B.: Je conseille aux chefs d'entreprise de demander leur cotation-notation à leurs banques (ce qui est possible depuis 2009) avant de solliciter un crédit afin d'évaluer leurs chances et de modéliser leur demande. Il convient de diversifier ses sources de financement car un crédit obtenu auprès d'un établissement financier peut servir d'effet de levier aux autres financeurs.

Je leur conseille de s'adresser en priorité aux réseaux d'accompagnement (Initiative France et Réseau Entreprendre) qui assurent des prêts d'honneur tant de création que de croissance. Ceux-ci favorisant l'intervention des banquiers en général, pour 1€ prêté en prêt d'honneur permet d'obtenir 7€ en prêt bancaire. Ou encore à travers la « love money » en demandant un coup de pouce à ses proches. Il faut savoir que ce type d'aide est exonéré de droits tous les 15 ans jusqu'à 31 865 €. Des capitaux propres suffisants confèrent une autonomie financière à l'entreprise lui permettant d'emprunter.

Enfin, le chef d'entreprise doit savoir parler de lui et de son projet avec sa passion. Cela me paraît essentiel pour convaincre les financeurs. Il est également intéressant pour l'entreprise de prendre une assurance santé économique (www.infogreffe.fr et www.touspourlaprevention.com) car cette démarche constitue un gage de sécurité pour les financeurs et les investisseurs. ◆

Propos recueillis par SAMORYA WILSON

Boucler son dossier de financement, mode d'emploi

Le dossier de financement doit être accompagné des pièces suivantes, essentielles pour l'obtention du financement.

- Kbis;
- Statuts;
- Copie de la carte d'identité et CV du dirigeant avec diplômes (professions réglementées ou métiers d'art ou métiers nécessitant un brevet professionnel);
- Situation matrimoniale (contrat de mariage ou non);
- Présentation de l'activité historique avec faits marquants (à mettre à jour chaque année);
- Principaux clients (répartition du chiffre d'affaires);
- Patrimoine immobilier de la société et placements bancaires pouvant servir de garantie;
- Organigramme du groupe;
- État de l'endettement: tous les contrats d'emprunt dont le remboursement est encore en cours avec les tableaux de remboursement, et les contrats de crédits-baux en vigueur;
- Comptes annuels des deux derniers exercices avec liasses fiscales complètes (et des filiales si groupe);
- Rapport généraux des commissaires aux comptes;
- Contrats de financement en cours avec des factors;
- État des inscriptions de privilèges et de nantissement (pour connaître les inscriptions existantes pouvant poser problème dans le cadre du nouveau financement sollicité pour faire radier les inscriptions qui subsisteraient à tort);
- État des hypothèques pour les biens immobiliers détenus par l'entreprise.

LES PIÈCES LIÉES À LA NATURE DU FINANCEMENT DEMANDÉ

La nature des pièces à produire à l'appui du dossier de financement est également liée à la nature du financement demandé (crédit d'investissement, crédit de trésorerie de moins de 25 000 €, crédit de restructuration). Concernant le crédit d'investissement et en complément des pièces visées ci-avant, il convient d'ajouter les pièces suivantes:

- Liste des investissements à réaliser avec devis ou pro forma;
- Motif de l'investissement; son intérêt pour l'entreprise; son impact sur le développement de l'entreprise (impact sur le chiffre d'affaires);
- Liste des charges supplémentaires que cet investissement va nécessiter: nouveaux locaux, sous-traitance, embauches...;
- Prévisionnel d'exploitation sur 3 à 5 ans incluant un rédactionnel avec les principales hypothèses retenues;
- Prévisionnel d'investissement sur 3 à 5 ans;
- Prévisionnel de trésorerie, ou détermination du cash flow prévisionnel pouvant être affectés au remboursement de l'emprunt sollicité sur 3 à 5 ans.